

SOMMAIRE

- P.1 ÉCLAIRER LE DÉBAT SUR LA RELATION ENTRE INDEMNISATION DU CHÔMAGE ET NATURE DE L'EMPLOI RETROUVÉ
- P.2 GLOBALEMENT LES EMPLOIS TROUVÉS SONT JUGÉS SATISFAISANTS POUR LA PLUPART DES DEMANDEURS D'EMPLOI

- P.3 UNE SORTIE RAPIDE S'ACCOMPAGNE PLUS SOUVENT D'UN RETOUR À L'EMPLOI PÉRENNE
- P.6 TROUVER UN EMPLOI TANT QU'ON EST INDEMNISÉ AMÉLIORE LA TRANSITION CHÔMAGE-EMPLOI

## REPRISE D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI : DISPARITÉS SELON LA SITUATION AU REGARD DE L'INDEMNISATION

DAMIEN EUZENAT, NICOLAS PROKOVAS – DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE L'ÉVALUATION

Les questions relatives au retour à l'emploi des anciens chômeurs, à la rapidité et la pérennité de leur sortie, ainsi qu'aux caractéristiques des emplois retrouvés après le chômage sont centrales à la fois pour l'analyse du fonctionnement du marché du travail et pour l'amélioration de l'action de Pôle emploi. Une enquête spécifique, menée auprès d'anciens demandeurs d'emploi indemnisés, a apporté de nouveaux éléments de réflexion et a permis de mesurer l'écart entre l'emploi recherché et l'emploi effectivement obtenu.

### ÉCLAIRER LE DÉBAT SUR LA RELATION ENTRE INDEMNISATION DU CHÔMAGE ET NATURE DE L'EMPLOI RETROUVÉ

Si l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi est au cœur des préoccupations de Pôle emploi, il ne saurait être étudié et mesuré sans prendre en considération la qualité de l'emploi retrouvé et la satisfaction ressentie par les personnes reclassées. Par ailleurs, les conditions matérielles dans lesquelles s'opèrent les démarches de recherche d'emploi font également partie des éléments déterminants pour la rapidité d'accès à l'emploi et la qualité des emplois retrouvés. Ainsi, de nombreuses études démontrent que le taux de sortie du chômage tend à s'accroître aux alentours de la fin de droits à l'indemnisation<sup>1</sup>. La question se pose de savoir si ce flux accru de sorties est lié à un effet désincitatif de l'indemnisation sur la recherche d'emploi ou bien s'il provient du fait que les chômeurs cherchent en priorité à retrouver un emploi à leur convenance tant qu'ils sont indemnisés et qu'ils se

résignent à accepter un emploi par défaut une fois la fin de droits arrivée.

Seul le comportement du demandeur d'emploi pourrait permettre de valider l'effet « désincitation » ou l'effet « résignation ». Pour cela, il conviendrait de connaître les jugements qu'il porte aussi bien sur l'emploi obtenu que sur l'emploi souhaité<sup>2</sup>. Ainsi, si l'emploi trouvé après la fin du versement des allocations était plus apprécié que celui souhaité, cela attesterait de l'hypothèse de la désincitation à reprendre un emploi, à cause de la générosité de l'indemnisation ; inversement, s'il était moins apprécié, ce serait l'hypothèse de la résignation qui devrait être retenue.

Afin d'apporter des éléments de réponses à cette question, Pôle emploi a décidé d'enquêter auprès d'anciens demandeurs d'emploi pour appréhender leur

Majoritairement, les emplois trouvés par les demandeurs d'emploi sont jugés conformes à leurs attentes et meilleurs que ceux occupés avant le chômage. Cette appréciation se vérifie quelle que soit la situation de la personne au regard de l'indemnisation.

Cependant, les emplois retrouvés par les demandeurs d'emploi jouissant de leurs droits à indemnisation sont de meilleure qualité et plus satisfaisants (53 % en CDI et 89 % à temps plein) que ceux trouvés par les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits (27 % en CDI et 68 % à temps plein). L'emploi retrouvé est d'autant plus qualifié que la personne jouit de ses droits à indemnisation. Parmi ces personnes, 9 % occupent un poste d'employé non qualifié et 17 % un poste d'ingénieur ou de cadre, tandis que parmi les personnes qui ont épuisé leurs droits, ces parts s'élèvent respectivement à 21 % et 6 %.

Une recherche active d'emploi avant la fin des droits à indemnisation garantit une reprise d'emploi satisfaisant et de qualité. Diminuer ses efforts de recherche d'emploi accroît le risque de rester au chômage.

Plus généralement, l'emploi retrouvé est d'autant plus apprécié, durable et bien rémunéré, que la sortie du chômage a été rapide.

L'allongement de la durée du chômage diminue les prétentions, notamment salariales. Après la fin de l'indemnisation, la reprise d'emploi se fait plus souvent par défaut que par motivation.



<sup>1</sup> À titre d'exemple : Mortensen D., "Unemployment Insurance and Job Search Decisions", *Industrial and Labor Relations Review*, n° 30, 1977, p. 505-517 ; Meyer B., "Unemployment Insurance and Unemployment Spells", *Econometrica*, n° 58, 1990, p. 757-782 ; Dormont B., Fougère D. Prieto A., « L'effet de l'allocation unique dégressive sur la reprise d'emploi », *Économie et statistique*, n° 343, 2001, p. 3-28 ; Lalive R., Van Ours J., Zweimüller J., "How Changes in Financial Incentives Affect the Duration of Unemployment", *The Review of Economic Studies*, n° 73, 2006, p. 1009-1038 ; Card D., Chetty R., Weber A., "The Spike at Benefit Exhaustion: Leaving the Unemployment System or Starting a New Job?", *American Economic Review*, n° 97, 2007, p. 113-118 ; Le Barbanchon T., "The Effect of the Potential Duration of Unemployment Benefits on Unemployment Exits to Work and Match Quality in France", *Working Paper*, Crest, 2012.

<sup>2</sup> À défaut de connaître dans le détail les caractéristiques de l'emploi souhaité, nous pouvons nous reporter sur le dernier emploi occupé, avant le chômage.

appréciation par rapport à l'emploi qu'ils ont trouvé – mais également à celui qu'ils avaient préalablement occupé – ainsi que les raisons qui l'expliquent. Les demandeurs d'emploi qui ont participé à cette enquête ont été indemnisés au titre de l'assurance chômage ; parmi eux, certains ont trouvé un emploi pendant leur période d'indemnisation, d'autres non (cf. encadré). Le croisement des éléments tels que la durée de l'indemnisation, les caractéristiques des emplois trouvés et leur appréciation par les demandeurs d'emploi témoigne de l'étroite relation qui existe entre rapidité de sortie du chômage et qualité de l'emploi retrouvé.

## GLOBALEMENT LES EMPLOIS TROUVÉS SONT JUGÉS SATISFAISANTS POUR LA PLUPART DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Huit personnes sur dix déclarent avoir trouvé un emploi correspondant exactement ou à peu près à celui recherché. Pour près de quatre personnes interrogées sur cinq, l'emploi repris est jugé au moins aussi intéressant (79,6 %) et en rapport avec leurs attentes professionnelles (76,9 %) que l'emploi occupé avant le chômage. Leurs conditions de travail se sont également améliorées ou sont restées identiques (83 % – tableau 1). Ces résultats sont, toutefois, moins prononcés pour les personnes qui avaient épuisé leurs droits d'indemnisation (respectivement 70,1 %, 65,7 % et 78,1 %). Bien que les écarts ne soient pas très prononcés, ils laissent apparaître une dissemblance entre les demandeurs d'emploi percevant une indemnisation au moment de la reprise d'emploi et ceux qui avaient épuisé leurs droits.

Le niveau des scores de satisfaction concernant l'emploi trouvé, quelle que soit la situation de la personne au regard de ses droits à l'indemnisation, reflète en partie le sentiment de réussite lié à la sortie du chômage. Quant à la proximité de ces scores, elle traduit le fait que la recherche d'un emploi « satisfaisant » n'est pas forcément l'objectif premier des demandeurs d'emploi : ils sortent des listes dès qu'ils trouvent un emploi, indépendamment du temps qui leur reste jusqu'à la fin du versement des allocations.

L'introduction du critère de rémunération modère en partie cette satisfaction ; lors de la reprise d'emploi, plus de la moitié

TABLEAU 1

### COMPARAISON DE L'EMPLOI TROUVÉ À L'EMPLOI PRÉCÉDENT, EN FONCTION DE LA FIN DES DROITS

ADÉQUATION	SORTIE PAR RAPPORT À LA FIN DES DROITS			TOTAL
	> 1,5 mois avant la fin des droits	< 1,5 mois avant la fin des droits	après la fin des droits	
Par rapport à l'emploi précédent, l'emploi trouvé...				
... correspond plus ou autant aux attentes	81,3%	73,0%	65,7%	76,9%
... est plus ou autant intéressant	82,4%	79,4%	70,1%	79,6%
... a de meilleures ou les mêmes conditions	85,0%	81,2%	78,1%	83,0%
... est plus ou autant rémunéré	60,4%	56,9%	42,4%	56,5%

Source : enquête *Parcours professionnel*.

TABLEAU 2

### COMPARAISON DE L'EMPLOI TROUVÉ À L'EMPLOI PRÉCÉDENT, EN FONCTION DE LA FIN DES DROITS

DÉCLASSEMENT	SORTIE PAR RAPPORT À LA FIN DES DROITS			TOTAL
	> 1,5 mois avant la fin des droits	< 1,5 mois avant la fin des droits	après la fin des droits	
Par rapport à l'emploi précédent, vous vous sentez...				
... trop qualifié	12,4%	16,4%	17,6%	14,1%
... pas assez qualifié	11,8%	13,9%	19,1%	13,5%
L'emploi trouvé exige plus ou autant...				
... d'années d'études	81,9%	79,1%	71,1%	79,4%
... de niveau de qualification	79,0%	74,3%	67,1%	75,9%
... d'expérience professionnelle	78,3%	70,0%	65,7%	74,5%

Source : enquête *Parcours professionnel*.

des chômeurs indemnisés a un salaire au moins égal à celui perçu avant le chômage. Cependant, pour les chômeurs en fin de droits, les emplois repris sont majoritairement moins rémunérateurs que ceux occupés avant le chômage.

Le déclassement à la sortie du chômage semble, a priori, limité : seuls 14 % des interrogés se disent surqualifiés pour l'emploi qu'ils ont trouvé (tableau 2). Les emplois trouvés sont globalement au moins équivalents aux emplois précédents en termes de qualification (75,9 %) d'expérience professionnelle (74,5 %) ou de durée d'études (79,4 %). Cependant des écarts subsistent au détriment des personnes ayant retrouvé un emploi après l'épuisement de leurs droits.

Pour plus de la moitié des personnes interrogées, l'emploi retrouvé est plus apprécié que l'ancien emploi et cette évaluation positive se renforce lorsque l'emploi a été retrouvé pendant la période d'indemnisation (tableau 3). Les enquêtés étaient invités à apporter une évaluation globale sur les deux emplois, celui trouvé à la sortie du chômage et celui occupé avant, au moyen d'une note entre 1 et 10. La note moyenne de l'emploi retrouvé est ainsi de 6,9 (médiane : 7), tandis que la note moyenne de l'ancien emploi est de 6,1 (médiane : 6). L'écart entre les deux notes se réduit à mesure que l'on s'approche de la fin de l'indemnisation, pour disparaître lorsque l'emploi a été retrouvé après la fin de droits.

De manière générale, les résultats de l'enquête témoignent du fait que la qualité d'un emploi, qu'elle soit objective (stabilité du contrat et niveau de rémunération) ou subjective (satisfaction éprouvée pour l'emploi, sentiment de déclassement...), dépend de la période à laquelle cet emploi a été trouvé ; globalement, il est relativement plus stable et relativement plus satisfaisant lorsque le demandeur d'emploi y accède pendant qu'il est encore indemnisé. Cela est notamment vérifié si l'on compare l'emploi trouvé à celui occupé avant le chômage.

Un élément invite, cependant, à nuancer cette satisfaction : 41 % des personnes ayant trouvé un emploi ont parallèlement entrepris des démarches pour en changer (candidatures, entretiens d'embauche...), ce qui témoigne d'une certaine réserve par rapport à l'emploi retrouvé, nonobstant la bonne notation qui lui a été attribuée. Cela ne témoigne pas obligatoirement d'une incohérence entre les vertus qui ont été reconnues à l'emploi retrouvé (intéressant, qualifié, correspondant aux attentes professionnelles, garantissant de meilleures conditions de travail) et le comportement des personnes interrogées. En effet, en période de crise et de montée du chômage, ce comportement peut traduire une incertitude, voire une crainte relative à la pérennité de l'emploi retrouvé. Ainsi, plus de la moitié (52%) des personnes qui ont retrouvé un emploi après la fin des droits émettent le souhait de changer d'emploi. Or, c'est parmi cette population que l'on compte davantage d'emplois à courte durée ou encore à temps partiel.

## UNE SORTIE RAPIDE S'ACCOMPAGNE PLUS SOUVENT D'UN RETOUR À L'EMPLOI PÉRENNE

Globalement, près des trois quarts des personnes interrogées ont trouvé un emploi. Le taux d'accès à l'emploi est cependant d'autant plus élevé que la personne est sortie du chômage relativement tôt : la part de retour à l'emploi s'établit à 83 % pour les personnes ayant retrouvé un emploi avant la fin des droits (85 % des sortants bien avant la fin des droits ; 77 % des sortants à l'approche de la fin des droits), contre 49,2 % pour celles qui sont restées inscrites après la fin des droits (tableau 4). L'allongement de la durée du chômage jusqu'à l'épuisement des droits semble donc défavoriser la sortie vers l'emploi, la perception des allocations

TABLEAU 3

### COMPARAISON DE L'EMPLOI TROUVÉ À L'EMPLOI PRÉCÉDENT, EN FONCTION DE LA FIN DES DROITS

ÉVALUATION	SORTIE PAR RAPPORT À LA FIN DES DROITS			TOTAL
	> 1,5 mois avant la fin des droits	< 1,5 mois avant la fin des droits	après la fin des droits	
Par rapport à l'emploi précédent, quelle note attribuez-vous à cet emploi				
Emplois notés moins bien	24,2%	26,0%	37,1%	26,9%
Emplois notés mieux	55,0%	51,2%	42,3%	51,9%
Emplois notés à l'identique	20,8%	22,9%	20,6%	21,1%
Moyenne de la différence de notes	+0,86%	+0,63%	+0,02%	+0,66

Source : enquête *Parcours professionnel*.

#### ENCADRÉ

### PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

L'enquête *Parcours professionnel* a été réalisée par Pôle emploi en octobre 2013 auprès de 5 500 demandeurs d'emploi indemnisés, inscrits entre les mois de juillet 2012 et de février 2013. La population étudiée comprend l'ensemble des demandeurs d'emploi ayant travaillé au moins pendant six mois lors des vingt-huit mois précédant leur inscription à Pôle emploi, ayant ainsi droit à être indemnisés au titre de l'ARE, la majorité (55 %) pour une durée maximale légale de deux ans. L'échantillon, constitué à partir du FNA et représentatif au niveau national, a été réalisé selon la méthode des quotas, par tirage au sort.

4 057 demandeurs d'emploi ont trouvé un emploi et sont sortis des listes. Parmi eux, trois sous-populations ont été distinguées :

- les demandeurs d'emploi sortis au moins 1,5 mois avant la fin de la période d'indemnisation ;
- les demandeurs d'emploi sortis à l'approche (90 derniers jours) de la fin de la période d'indemnisation (cette population, statistiquement faible, a été surreprésentée lors de l'échantillonnage) ;
- les demandeurs d'emploi sortis après la fin de la période d'indemnisation.

Ont été exclus de l'enquête les publics soumis à des régimes ou des modalités d'indemnisation particuliers, tels que les intermittents du spectacle, les intérimaires et les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus dont la durée d'indemnisation est plus longue que la norme de l'ARE.

Une importance particulière a été accordée à la comparaison entre emploi retrouvé et emploi exercé avant l'inscription à Pôle emploi. Cette comparaison porte aussi bien sur les caractéristiques observables (nature du contrat, durée du travail, conditions de travail, niveau de rémunération...) que sur les appréciations subjectives (adéquation avec l'emploi recherché, intérêt pour l'emploi, exigences en termes de niveau de formation, de qualification, d'expérience professionnelle, évaluation globale de l'emploi perdu et de l'emploi trouvé).

chômage ne constituant pas a priori un frein à la reprise d'emploi. Un ancien chômeur indemnisé sur cinq (20 %) s'est mis à son compte. Cependant, ce pourcentage est de 24,1 % pour les personnes sorties bien avant la fin de leurs droits à l'indemnisation et de 10,4 % pour celles qui ne sont sorties qu'à l'approche de la fin de ces droits. Apparemment, l'approche de la fin de

l'indemnisation ne semble pas précipiter la transition vers l'indépendance à défaut de trouver un emploi salarié. Au contraire, l'exercice d'une activité non-salariée (en tant que travailleur indépendant ou employeur) apparaît plutôt comme un acte réfléchi et préparé en amont, le passage par le chômage permettant alors à ce projet de se réaliser.

TABLEAU 4

## REPRISE D'EMPLOI, TYPE DE CONTRAT ET TEMPS DE TRAVAIL, EN FONCTION DE LA FIN DES DROITS

CARACTÉRISTIQUES DE L'emploi TROUVÉ	SORTIE PAR RAPPORT À LA FIN DES DROITS			TOTAL
	> 1,5 mois avant la fin des droits	< 1,5 mois avant la fin des droits	après la fin des droits	
Ensemble des chômeurs indemnisés (effectifs)	3000	1000	1500	5500
En reprise d'emploi	85,0%	77,0%	49,2%	73,8%
emploi indépendant	24,1%	10,4%	16,0%	20,0%
TYPE DE CONTRAT				
CDI	52,6%	49,9%	27,4%	47,1%
CDD, saisonnier, temporaire...	38,2%	39,4%	49,7%	40,7%
Intérimaire	5,1%	6,7%	15,3%	7,4%
auraient préféré un CDI	67,0%	72,6%	77,7%	70,9%
TEMPS DE TRAVAIL				
Temps plein	89,4%	81,0%	67,8%	83,4%
auraient souhaité travailler plus	63,7%	69,9%	75,6%	69,4%

Source : enquête *Parcours professionnel*.

Les emplois trouvés sont très largement à temps plein ; cependant, parmi les sortants ayant épuisé leurs droits, un sur trois n'a obtenu qu'un emploi à temps partiel. De manière générale, le temps partiel ne paraît pas « choisi », sept personnes sur dix déclarant souhaiter travailler davantage.

Près d'un emploi salarié sur deux (47,1 %) concerne un contrat à durée indéterminée (CDI) ; ce pourcentage n'est que de 27,4 % pour les personnes sorties après la fin des

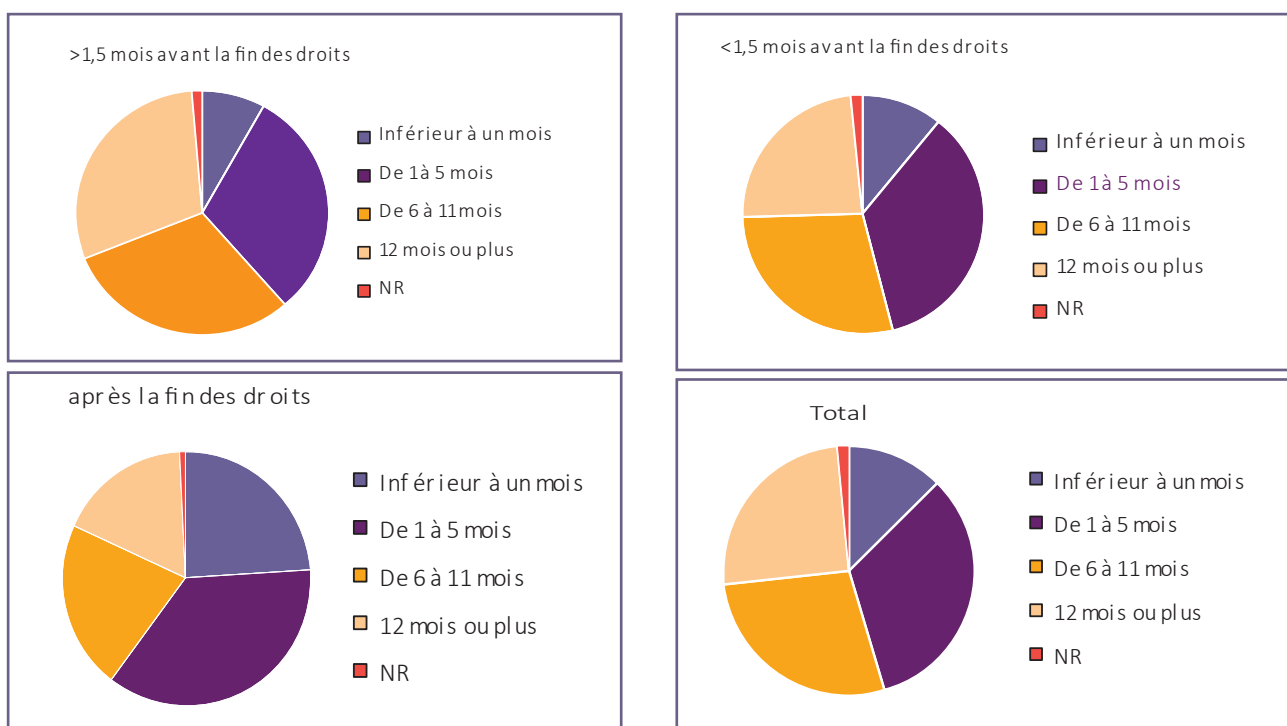
droits à indemnisation. La préférence pour le CDI est clairement exprimée par sept sortants sur dix.

Le tiers des contrats à durée limitée, tous contrats confondus (contrats à durée déterminée, saisonniers, vacations, missions d'intérim), ont une durée comprise entre un et cinq mois. Pour un quart des contrats, la durée est comprise entre six et onze mois, tandis que pour un autre quart, elle est supérieure à un an. Parmi les personnes ayant épuisé leurs

droits, une sur six bénéficie d'un contrat d'une durée supérieure à un an alors qu'une sur quatre n'a trouvé qu'un contrat inférieur à un mois (graphique 1). Au final, la part des emplois pérennes et à temps plein est sensiblement plus importante pour les demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi avant l'approche de la fin des droits que pour ceux qui ont pu accéder à un emploi une fois les droits à indemnisation épuisés.

GRAPHIQUE 1

## DURÉE DES CONTRATS DES EMPLOIS TROUVÉS (HORS CDI), EN FONCTION DE LA FIN DES DROITS



Source : enquête *Parcours professionnel*.



Deux reprises d'emploi sur cinq se sont faites dans un établissement de moins de 10 salariés, une sur cinq dans un établissement de grande taille (plus de 200 salariés) ; les sortants ayant épuisé leurs droits sont sous-représentés dans cette dernière catégorie. Commerce et services fournissent la moitié des emplois trouvés (tableau 5).

Concernant le niveau de qualification des emplois trouvés, quatre fois sur dix il s'agit d'un poste d'employé, une fois sur six d'un poste d'ouvrier et encore une fois sur six d'un poste d'ingénieur ou de cadre (tableau 6). Le niveau de qualification du poste occupé est d'autant plus élevé que la personne jouit de ses droits à indemnisation (9,8 % des personnes ayant épuisé leurs droits, contre 3,5 % des personnes toujours indemnisées, occupent un poste d'ouvrier non qualifié ; 20,9 % contre 8,9 % occupent un poste d'employé non qualifié ; 5,7 % contre 16,7 % des indemnisés occupent un poste d'ingénieur ou de cadre), ce qui reflète également la plus grande employabilité des personnes les plus qualifiées qui occupent les postes les plus qualifiés. Inversement, la plus forte présence d'emplois de faible qualification parmi les demandeurs d'emploi en fin de droits peut être interprétée comme un affaiblissement de leurs exigences (cf. infra) à mesure que la recherche d'emploi se prolonge et que la durée des allocations se réduit.

Un tiers des sortants perçoit un salaire mensuel compris entre une fois et une fois et demie le Smic. Cependant, plus d'un sortant sur cinq perçoit un salaire inférieur à 1 000 € mensuels, pour des emplois majoritairement à temps partiel et retrouvés en particulier après la fin de l'indemnisation. Inversement, cette catégorie est sous-représentée parmi les salaires les plus élevés. Les salaires des anciens chômeurs qui reprennent un emploi sont inférieurs à la moyenne pratiquée sur le marché du travail<sup>3</sup>.

Pour approfondir ces résultats, une analyse « toutes choses égales par ailleurs » a été effectuée afin de mesurer la probabilité qu'un demandeur d'emploi accède à une situation d'emploi plus satisfaisante que celle qu'il avait connue avant le chômage.

TABLEAU 5

### SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT, EN FONCTION DE LA FIN DES DROITS

CARACTÉRISTIQUES DE L'emploi TROUVÉ	SORTIE PAR RAPPORT À LA FIN DES DROITS			TOTAL
	> 1,5 mois avant la fin des droits	< 1,5 mois avant la fin des droits	après la fin des droits	
<b>SECTEUR D'ACTIVITÉ</b>				
Agriculture	3,7%	3,5%	3,3%	3,6%
Construction	12,8%	9,2%	10,4%	11,7%
Industrie	10,9%	8,4%	8,9%	10,1%
Commerce	26,1%	23,3%	27,0%	25,7%
Services	25,5%	27,0%	22,9%	25,3%
Administration	11,3%	16,8%	15,5%	13,1%
<b>TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT</b>				
Moins de 10 salariés	44,2%	37,3%	41,1%	42,3
De 10 à 49 salariés	21,0%	27,5%	22,8%	22,6
De 50 à 199 salariés	13,7%	13,6%	15,3%	14,0
200 salariés et plus	20,1%	19,7%	16,1%	19,3

Source : enquête *Parcours professionnel*.

TABLEAU 6

### RÉPARTITION DES SORTIES SELON LE NIVEAU DE QUALIFICATION ET DE RÉMUNÉRATION ET LA SITUATION AU REGARD DE LA FIN DES DROITS

CARACTÉRISTIQUES DE L'emploi TROUVÉ	SORTIE PAR RAPPORT À LA FIN DES DROITS			TOTAL
	> 1,5 mois avant la fin des droits	< 1,5 mois avant la fin des droits	après la fin des droits	
<b>QUALIFICATION DU POSTE</b>				
Manœuvre, ouvrier spécialisé	3,5%	5,2%	9,8%	4,9%
Ouvrier qualifié	8,1%	10,0%	9,1%	8,6%
Employé non qualifié	8,9%	15,2%	20,9%	12,3%
Employé qualifié	25,1%	33,6%	27,1%	27,1%
Technicien, agent de maîtrise	9,7%	7,1%	4,6%	8,3%
Ingénieur, cadre	16,7%	13,0%	5,7%	14,0%
<b>SALAIRE MENSUEL</b>				
Inférieur à 1 000 €	18,4%	22,7%	39,7%	23,1%
De 1 000 € à 1 499 €	35,0%	39,1%	36,9%	36,1%
De 1 500 € à 1 999 €	21,7%	23,4%	13,4%	20,5%
2 000 € et plus	23,5%	14,4%	8,4%	19,0%

Source : enquête *Parcours professionnel*.

<sup>3</sup> DARES, *Les familles professionnelles – Portraits statistiques 1982 – 2009* (<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de,76/statistiques,78/metiers-et-qualifications,83/portraits-statistiques-des-metiers,2052/>).

## TROUVER UN EMPLOI TANT QU'ON EST INDEMNISÉ AMÉLIORE LA TRANSITION CHÔMAGE-EMPLOI

Cinq critères spécifiques nous ont permis de mieux cerner la « qualité » de la transition chômage – emploi. Parmi eux, trois sont objectifs et dépendent des caractéristiques relatives à l'emploi trouvé :

- un emploi à temps plein et durée indéterminée, appelé « emploi normal » ;
- un emploi au moins aussi bien rémunéré que l'emploi précédent ;
- un emploi aux conditions de travail au moins égales à celles de l'emploi précédent.

Les deux autres critères sont subjectifs et dépendent de l'appréciation relative que porte l'ancien demandeur d'emploi à son emploi :

- un emploi correspondant aux attentes professionnelles de la personne ;
- un emploi au moins aussi bien noté que l'emploi précédent.

Les modèles *logit* ont montré que parmi les variables testées, certaines se sont avérées non significatives (des caractéristiques sociodémographiques, notamment le niveau de formation<sup>4</sup> ou le fait de vivre en couple<sup>5</sup>, et des aspects du comportement en termes de recherche d'emploi). À noter que le niveau de qualification de la personne ne joue qu'à la marge : être cadre augmente la probabilité de trouver un emploi « normal », c'est-à-dire à temps plein et à durée indéterminée (+ 14,6 points de pourcentage), mais diminue celle d'obtenir un salaire supérieur à celui de l'emploi précédent (- 8,5 points). Le tableau 7 présente les résultats de cette analyse. L'on constate ainsi que les probabilités de connaître une transition vers un emploi « normal » sont plus élevées pour les hommes et les personnes âgées de 35 à 49 ans. Elles sont variables selon le secteur d'activité (plus faibles dans l'agriculture, le bâtiment ou le secteur public que dans le commerce) et la taille de l'établissement (plus élevées dans les établissements de 10 salariés ou plus que dans les établissements plus petits). Avoir suspendu sa recherche d'emploi après un premier temps de recherche intensive diminue cette probabilité (- 8 points par

rapport à ceux qui n'ont jamais arrêté leurs recherches).

La probabilité de trouver un emploi au moins aussi bien rémunéré que l'emploi occupé avant le chômage est, logiquement, bien plus élevée (+ 21 points) pour les jeunes qui connaissent davantage la précarité de l'emploi. Le secteur d'activité s'avère également déterminant (les probabilités s'élèvent dans l'agriculture, la construction ou l'industrie par rapport au commerce où le temps partiel est très répandu), tandis que la taille de l'établissement agit dans le même sens que dans le cas précédent.

La probabilité que les conditions de travail ne se dégradent pas par rapport au précédent emploi est plus forte pour les hommes âgés entre 35 et 49 ans, ainsi que pour ceux qui trouvent un emploi dans le bâtiment, les services ou l'administration. Enfin, les personnes âgées de moins de 35 ans ont plus de probabilités de trouver un emploi conforme à leurs attentes professionnelles, et également davantage de probabilités de trouver un emploi qu'elles apprécient autant sinon plus que l'emploi qu'elles avaient perdu (et qui sert de référence pour la comparaison).

À noter également que les probabilités augmentent pour tous les critères choisis quand la recherche s'effectue bien avant la fin de l'indemnisation.

## L'ÉPUISEMENT DES DROITS À INDEMNISATION TEND À RÉDUIRE LES EXIGENCES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Rester au chômage ne signifie pas ne pas chercher d'emploi et les personnes sorties des listes après la fin de leur indemnisation se déclarent tout aussi actives, sinon plus que celles sorties avant la fin de leur indemnisation (tableau 8). Si deux personnes sur trois disent avoir toujours recherché activement un emploi pendant leur période de chômage, seule une personne sur treize a intensément recherché un emploi au début de cette période pour se lasser ensuite. Cette dernière attitude comporte des risques certains. En effet, dans 42 % des cas elle n'a pas permis une sortie du chômage (le taux de non-sortie du chômage est de 27 % pour ceux qui ont toujours cherché

activement un emploi et de 21 % pour ceux dont la recherche d'emploi s'est limitée à la fin de la période du chômage). Une recherche d'emploi ciblée facilite la sortie rapide du chômage. Ainsi, la moitié des demandeurs d'emploi sortis bien avant la fin de leurs droits étaient à la recherche d'emplois précis ; à l'opposé, parmi les demandeurs d'emploi qui n'ont pas réussi à trouver un emploi pendant qu'ils étaient indemnisés, un sur quatre se déclarait prêt à prendre n'importe quel emploi. Limiter géographiquement sa recherche d'emploi dans sa commune de résidence peut retarder la sortie du chômage. Par contre, l'allongement de la durée du chômage entraîne, une fois sur deux, un élargissement du domaine de recherche vers des emplois autres que ceux initialement choisis, correspondant moins au profil de la personne ou à ses projets professionnels.

La moitié des chômeurs accepte ainsi un emploi, le premier emploi qui lui est proposé, quel qu'il soit. Aucune différence d'attitude n'est constatée entre ceux qui sortent bien avant que leurs droits d'indemnisation ne s'épuisent et ceux qui restent au-delà. *A contrario*, les chômeurs – y compris ceux qui retrouvent un emploi – sont très souvent confrontés à des refus de leurs candidatures (seule une personne sur quatre n'a jamais été confrontée à de tels refus).

L'allongement de la durée du chômage entraîne également une baisse des prétentions en termes de rémunération pour quatre personnes sur dix. Cette baisse du « salaire de réservation »<sup>6</sup>, – qui est, cependant, observable y compris auprès des personnes qui sortent bien avant l'épuisement de leurs droits – affecte particulièrement les chômeurs en fin de droits et explique la différence constatée entre le salaire des anciens chômeurs qui accèdent à l'emploi et le salaire moyen de la population active occupée.

Le ressenti des personnes interrogées sur l'incidence qu'a eu le chômage sur leur capacité à réussir la transition vers l'emploi reste positif. Très majoritairement, ils considèrent que l'expérience du chômage ne leur a fait perdre ni les compétences ni le savoir-faire ni l'habitude de travailler ni le contact avec le monde du travail ni les chances de retrouver un emploi. Évidemment, le fait que leur employabilité ne soit plus à prouver, puisqu'il s'agit de personnes ayant trouvé un emploi, influe sur leur appréciation et contribue à créer un effet de banalisation de la

<sup>4</sup> En termes de niveau de formation, notre population comporte trois grands sous-ensembles, chacun représentant près du quart du total : les titulaires de CAP ou de BEP, les bacheliers et les titulaires d'un Bac+3 ou plus. La sortie vers l'emploi est d'autant plus fréquente que la personne est diplômée, conformément à ce qu'attestent toutes les études en la matière.

<sup>5</sup> Six personnes interrogées sur dix vivent en couple. Les couples composés de deux chômeurs sont plus fréquents auprès de ceux qui n'ont pris un emploi qu'après avoir épuisé leurs droits d'indemnisation ; les derniers ont, d'ailleurs, relativement plus d'enfants à charge que les autres. Enfin, il est à noter qu'une personne sur quatre est propriétaire de son logement (ou accédant à la propriété), une sur deux est locataire et une sur cinq est hébergée à titre gratuit.

<sup>6</sup> Le « salaire de réservation » désigne le salaire minimum auquel prétend un chômeur, en d'autres termes le seuil d'indifférence entre la poursuite de la recherche d'emploi et l'acceptation de l'emploi proposé.

TABLEAU 7

## CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEL EMPLOI ET COMPARAISON AVEC L'ANCIEN (MODÈLES LOGIT)

Variables	LE NOUVEL emploi...									
	... est un emploi normal		... est au moins aussi bien rémunéré		... a des conditions au moins aussi bonnes		... correspond aussi bien aux attentes		...est au moins aussi bien noté	
	estimation	réf.et écart	estimation	réf.et écart	estimation	réf.et écart	estimation	réf.et écart	estimation	réf.et écart
<b>intercept</b>	-0,402***	40,1%	-0,218*	44,6%	1,593***	83,1%	1,079***	74,6%	0,809***	69,2%
emploi retrouvé : bien avant la fin des droits	NS	réf.	-0,207**	réf.	-0,286***	réf.	-0,405***	réf.	NS	réf.
... à l'approche de la fin des droits	-1,152***	-22,6pts	-0,727***	-5,0pts	-0,461***	-4,4pts	-0,680***	-8,4pts	-0,496***	-11,4pts
... après la fin des droits				-16,6pts		-7,5pts		-14,8pts		
Sexe : homme		réf.		réf.		réf.		réf.		réf.
... femme	-0,275***	-6,4pts	NS		NS		NS		NS	
Âge : 35 à 49 ans		réf.		réf.		réf.		réf.		réf.
... 16 à 24 ans	-0,248**	-5,8pts	0,845***	20,6pts	NS		0,482***	8,0pts	0,226***	4,6pts
... 25 à 34 ans	NS		0,381***	9,5pts	NS		0,305***	5,3pts	0,222***	4,5pts
Enfants à charge : aucun		réf.		réf.		réf.		réf.		réf.
... un	NS		-0,329***	-7,9pts	NS		NS		NS	
... deux	NS		-0,231**	-5,6pts	NS		NS		NS	
... trois ou plus	NS		NS		NS		NS		NS	
Logement : locataire		réf.		réf.		réf.		réf.		réf.
... propriétaire	NS		NS		NS		NS		NS	
... hébergé	-0,553***	-12,4pts	NS		NS		-0,251**	-5,1pts	NS	
Secteur : commerce		réf.		réf.		réf.		réf.		réf.
... agriculture	-1,132***	-22,3pts	0,547***	13,6pts	NS		NS		0,376*	7,4pts
... construction	-0,310**	-7,2pts	0,398***	9,9pts	0,391**	4,8pts	0,287**	5,0pts	0,362***	7,1pts
... industrie	NS		0,266**	6,6pts	NS		NS		NS	
... services	NS		NS		0,342***	4,3pts	0,315***	5,5pts	0,292***	5,9pts
... administration	-1,008***	-20,5pts	NS		0,968***	9,7pts	0,379***	6,5pts	0,546***	10,3pts
Effectifs : 1 à 9 salariés		réf.		réf.		réf.		réf.		réf.
... 10 à 49 salariés	0,826***	20,4pts	0,283***	7,0pts	-0,289***	-4,5pts	-0,512***	-10,8pts	-0,582***	-13,5pts
... 50 à 199 salariés	0,817***	20,2pts	0,345***	8,6pts	NS		-0,258**	-5,2pts	-0,380***	-8,6pts
... 200 salariés et plus	0,879***	21,6pts	0,779***	19,1pts	NS		-0,268**	-5,4pts	-0,357***	-8,1pts
A activement cherché un emploi : toujours		réf.		réf.		réf.		réf.		réf.
... vers la fin seulement	NS		NS		NS		0,330*	5,7pts	0,318*	6,3pts
... surtout au début	-0,339**	-7,8pts	NS		NS		NS		0,266*	5,4pts

Source : enquête Parcours professionnel. Seuils de significativité : \* 10 % ; \*\* 5 % ; \*\*\* 1 %.

période de chômage vécue. Cependant, cette période de chômage, qu'elle fût pleinement indemnisée ou pas, a exercé un effet notable sur leur consommation : huit personnes sur dix disent avoir diminué leurs dépenses, dont plus de la moitié de « beaucoup ». Logiquement, l'extinction des droits d'indemnisation influe beaucoup sur la décision de réduire ses dépenses de consommation. Après la fin de droits à indemnisation, le choix de l'emploi est plus souvent fait par défaut plutôt que par motivation, ce qui s'explique essentiellement par des raisons financières. Ainsi, il semble que, de manière générale, la majorité des demandeurs d'emploi cherchent un emploi qui leur convienne tant qu'ils sont indemnisés, avant de se résoudre à en accepter un autre, s'ils en trouvent, quand leurs droits à indemnisation sont épuisés.

TABLEAU 8

## PRATIQUES PENDANT LA PÉRIODE DE CHÔMAGE, EN FONCTION DE LA FIN DE DROITS

VÉCU DU CHÔMAGE	SORTIE PAR RAPPORT À LA FIN DES DROITS			TOTAL
	> 1,5 mois avant la fin des droits	< 1,5 mois avant la fin des droits	après la fin des droits	
<b>LE CHÔMAGE A DIMINUÉ</b>				
... les savoir-faire, méthode de travail	15,9%	24,7%	32,1%	20,5%
... l'habitude de travailler, les contacts	21,3%	30,3%	38,1%	26,1%
... les chances de retourner à l'emploi	25,7%	44,0%	56,0%	34,7%
<b>PRATIQUES PENDANT LE CHÔMAGE</b>				
Recherche d'emploi en permanence	63,4%	67,4%	69,1%	65,2%
... surtout vers la fin	3,6%	9,9%	6,6%	5,4%
... surtout au début	6,3%	8,7%	11,8%	7,8%
Recherche d'emploi limitée à la commune	35,5%	41,3%	44,3%	38,4%
... limitée à la région	43,7%	41,5%	37,7%	42,1%
... illimitée (France et étranger)	20,6%	17,2%	18,0%	19,4%
Recherche d'un emploi précis	49,3%	34,7%	26,4%	41,7%
... élargie à d'autres emplois	37,5%	45,8%	48,4%	41,3%
... de n'importe quel emploi	13,1%	19,4%	25,0%	16,7%
Acceptation du 1er emploi proposé	52,6%	50,6%	52,3%	52,2%
Candidature souvent /parfois rejetée	68,4%	78,6%	84,5%	73,4%
Prétentions salariales revues à la baisse	37,1%	43,5%	48,3%	40,6%
Forte baisse de la consommation	37,5%	48,8%	57,7%	43,3%

Source : enquête Parcours professionnel.

## JEUNES ET DIPLÔMÉS, MAJORITAIRES DANS LES REPRISES D'EMPLOI

Parmi les demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'ARE, la grande majorité (55 %) sort des fichiers bien avant que ses droits ne soient épuisés. Les sorties à l'approche de la fin de l'indemnisation sont trois fois moins importantes (18 %). Cette dernière catégorie a été surreprésentée lors de l'échantillonnage (et les données n'ont pas été redressées), afin que l'on dispose d'une base statistiquement importante pour l'analyse. Dans l'enquête, le chômage est plutôt une étape de courte durée : plus du tiers des chômeurs est resté inscrit moins de 6 mois.

## ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE

Ancienneté en mois	Nombre	%
Au moins égale à 6 mois	2 035	37,0
Entre 7 et 12 mois	884	16,1
Entre 13 et 18 mois	711	12,9
Entre 19 et 24 mois	858	15,6
Plus de 24 mois	1 012	18,4

Source : Enquête *Parcours professionnel*.

## CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION ENQUÊTÉE

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	SORTIE PAR RAPPORT À LA FIN DES DROITS			TOTAL
	> 1,5 mois avant la fin des droits	< 1,5 mois avant la fin des droits	après la fin des droits	
<b>SEXE</b>				
Hommes	58,4%	50,9%	54,9%	56,3%
Femmes	41,6%	49,1%	45,1%	43,7%
<b>ÂGE</b>				
de 15 à 24 ans	32,9%	34,9%	29,4%	32,7%
de 25 à 29 ans	21,7%	21,6%	18,3%	21,1%
de 30 à 39 ans	26,0%	25,6%	31,0%	26,8%
de 40 à 49 ans	19,4%	17,9%	21,3%	19,5%
<b>NIVEAU DE FORMATION</b>				
Inférieur au CAP/BEP	3,9%	9,0%	12,2%	6,4%
CAP/BEP	25,7%	26,2%	31,2%	26,8%
Bac	21,3%	23,6%	24,6%	22,4%
Bac+2	18,2%	16,6%	12,9%	16,9%
Bac+3 ou Bac+4	12,5%	9,9%	8,7%	11,3%
Bac+5	18,4%	14,7%	10,4%	16,3%
<b>COMPOSITION DU MÉNAGE</b>				
Vivent en couple	61,9%	57,1%	52,9%	59,4%
dont le conjoint est au chômage	14,3%	16,4%	26,4%	16,7%
Pas d'enfants à charge	57,7%	58,2%	52,3%	56,8%
1 enfant à charge	16,0%	15,7%	17,6%	16,2%
2 enfants à charge	18,4%	15,2%	18,8%	17,9%
3 enfants ou plus à charge	7,9%	10,9%	11,3%	9,1%
<b>TOTAL (effectifs)</b>	<b>2 549</b>	<b>770</b>	<b>738</b>	<b>4 057</b>

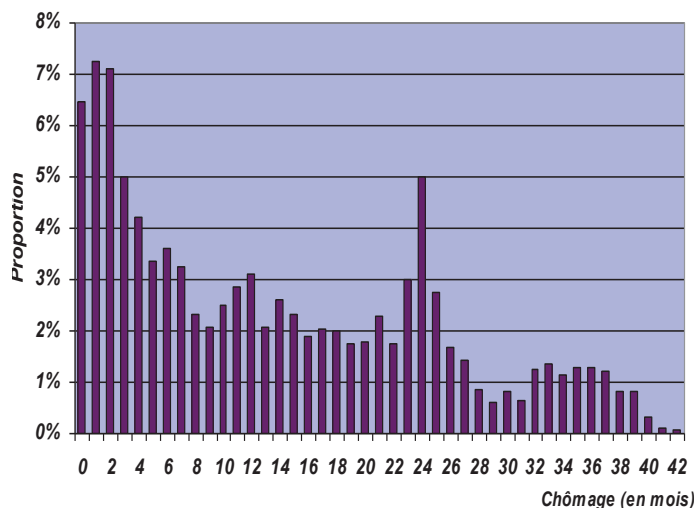
Source : enquête *Parcours professionnel*.

## DURÉE DES DROITS À INDEMNISATION DE LA POPULATION CIBLE

Durée en mois	%
Au moins égale à 1mois	1,9
Entre 2 et 6 mois	11,8
Entre 7 et 12 mois	19,3
Entre 13 et 18mois	10,4
Entre 19 et 24mois	52,8
Entre 24 et 36 mois	3,8

Source : Enquête *Parcours professionnel*.

## DURÉE DE CHÔMAGE DES PERSONNES ENQUÊTÉES AYANT RENOUÉ AVEC L'EMPLOI



Hommes et jeunes (moins de 25 ans) sont majoritaires parmi les publics étudiés (tableau 1). Ils sont d'autant plus nombreux qu'ils sont sortis « tôt » du chômage (bien avant la fin de leur indemnisation). Parmi les personnes sorties des listes après la fin de leur période d'indemnisation, les plus de 30 ans sont majoritaires. À noter, cependant, que ne plus être indemnisé ne signifie pas ne toucher aucune forme d'allocation, mais ne plus recevoir l'ARE.

Si l'antériorité des contacts avec Pôle emploi et la récurrence au chômage ne semblent pas déterminantes pour la rapidité de la sortie vers l'emploi, le motif d'inscription et l'exercice d'activités réduites semblent l'être.

## PARCOURS AU CHÔMAGE DE LA POPULATION ENQUÊTÉE

	SORTIE PAR RAPPORT À LA FIN DES DROITS			TOTAL
	> 1,5 mois avant la fin des droits	< 1,5 mois avant la fin des droits	après la fin des droits	
<b>MOTIF D'INSCRIPTION À PÔLE EMPLOI</b>				
Fin de CDD	60,4%	21,2%	18,4%	45,6%
Licenciement économique	63,6%	16,3%	20,1%	5,2%
Autre licenciement	59,1%	18,1%	22,8%	24,1%
Rupture conventionnelle	71,5%	15,2%	13,3%	21,3%
<b>N'a jamais été auparavant inscrit à Pôle emploi</b>	<b>67,0%</b>	<b>18,3%</b>	<b>14,7%</b>	<b>54,7%</b>
A déjà été inscrit une fois à Pôle emploi	63,3%	19,6%	17,0%	23,0%
A déjà été inscrit au moins 2 fois à Pôle emploi	52,2%	19,9%	27,9%	22,3%
<b>Exercice d'activités réduites</b>	<b>57,3%</b>	<b>17,1%</b>	<b>25,6%</b>	<b>31,0%</b>
Pas d'exercice d'activités réduites	65,3%	19,8%	14,9%	69,0%
<b>PROPORTION DE DEMANDEURS D'emploi</b>	<b>62,8%</b>	<b>19,0%</b>	<b>18,2%</b>	<b>100,0%</b>

Source : enquête *Parcours professionnel*.

**Direction de la publication :**  
Jean BASSÈRES  
**Direction de la rédaction :**  
Stéphane DUCATEZ  
**Réalisation :**  
Service communication Siège